



**Offre en souscription publique d'un emprunt obligataire
à 5 ans assorti d'un coupon brut de 5,10 %
pour un montant total de minimum € 50.000.000
et maximum € 75.000.000**

Berchem, 8 juin 2010

En vue de diversifier ses sources de financement et de consolider son endettement à moyen terme, la sicaf immobilière Intervest Offices annonce qu'à partir du 10 juin 2010 sera lancée une offre en souscription publique en Belgique d'un emprunt obligataire à 5 ans d'un montant minimum de € 50.000.000 et maximum € 75.000.000² ouverte aux clients du réseau bancaire private banking des joint lead managers et à des institutionnels. Les investisseurs peuvent le cas échéant souscrire aux obligations auprès de leur propre institution financière. Dans ce dernier cas, il appartient aux investisseurs de se renseigner quant aux frais appliqués par leur propre institution financière.

Le produit net de l'offre sera affecté à une réduction du financement bancaire sans pour autant perdre de moyens financiers pour son expansion future. Si le montant de l'émission n'atteint pas € 50.000.000, Intervest Offices affectera le montant net perçu en priorité au remboursement de la dette bancaire.

Le prix d'émission est fixé à 100,875 % de la valeur nominale des obligations avec un coupon brut de 5,10 % payable le 29 juin de chaque année. Le rendement actuariel brut sur le prix d'émission s'élèvera à 4,90 % (sur le prix d'émission de 100,875 %).

Les obligations donneront droit à un remboursement à 100% de leur valeur nominale à l'échéance, le 29 juin 2015.

Les obligations sont libellées en tranches de € 1.000. La période de souscription sera ouverte du 10 juin 2010 (9h00) au 24 juin 2010 (16h00) sous réserve d'une clôture anticipée. La date de paiement des obligations est fixée au 29 juin 2010.

Il est prévu que les obligations émises par Intervest Offices soient cotées à Euronext Brussels.

Banque Degroof et KBC agissent en tant que joint lead managers dans le cadre de l'émission et du placement des obligations.

Pour souscrire aux obligations ainsi émises par Intervest Offices ou pour obtenir tout renseignement, les investisseurs peuvent s'adresser aux banques Banque Degroof et KBC.

Banque Degroof	02/287.95.52 www.degroof.be
KBC	078/15.21.53 www.kbc.be/obligations

Le prospectus est aussi disponible sur le site d'Intervest Offices (www.intervestoffices.be), de la Banque Degroof (www.degroof.be) et KBC bank (www.kbc.be/obligations).

¹ Au sens de l'Arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

² Banque Degroof et KBC ne s'engagent pas à une prise ferme, par conséquent ce montant peut être réduit. Le montant total (en principal) des obligations à émettre sera publié sur les sites internet d'Intervest Offices, Banque Degroof et KBC à la fin de la période de souscription.